



Projet d'Appui à la Territorialisation des Politiques
d'Insertion Professionnelle des Jeunes et des Femmes

Sa gokh, sa liggeey, sa njariñ

Région de Kaolack



**Projet d'Appui à la Territorialisation des politiques d'Insertion
Professionnelle des Jeunes et des Femmes (PATIP-JF)**

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Relatif à la mise en position de stages des jeunes diplômés, y compris les personnes handicapées, dans les entreprises formelles (MPME) de la région de Kaolack

Date de l'offre ;	23/01/2026
Validité de l'offre :	15 jours
Date limite :	06/02/2026
Organisation :	MEFPT/Agence Régionale de Développement de Kaolack
Secteurs d'activités :	Insertion professionnelle/Emploi/Secteur privé
Région :	Kaolack

Contexte et justification

Le Sénégal connaît un doublement de sa population chaque quart de siècle, avec une proportion de jeunes de plus en plus importante. La population âgée de moins de 35 ans, s'établit en 2023, à 13 513 369 soit 75% de la population et la tranche d'âge 15-34 ans représente 35,78% (ANSD/RGPHAE/2023). Un des défis majeurs à relever, au regard de ces chiffres, est la prise en charge de cette population jeune en termes d'éducation, de formation professionnelle et, surtout, d'emploi. En effet, les jeunes - entre 18 ans et 35 ans révolus y compris les personnes handicapées - ont beaucoup des difficultés à trouver un premier emploi formel et décent. Les MPME locales, quant à elles, ont besoin d'être accompagnées dans la qualification de leur capital humain, dans l'achèvement de leur processus de formalisation et dans leur performance économique.

En cohérence avec les politiques de l'Etat en matière de lutte contre le chômage des jeunes, le MEFPT, en collaboration avec l'AICS, à travers le Projet d'Appui à la Territorialisation des politiques d'Insertion Professionnelle des Jeunes et des Femmes (PATIP-JF), promeut des expériences de premier emploi formel et décent dans les entreprises (MPME) formelles locales.

Objectif général

Contribuer à l'identification des MPME formelles de la région bénéficiant de l'insertion des jeunes diplômés.

Objectifs spécifiques

- ✓ Sélectionner des entreprises formelles (RCCM, NINEA) qui expriment le besoin stratégique d'accueillir des jeunes diplômés.
- ✓ Mettre des jeunes diplômés, y compris les personnes handicapées formées, à la disposition des entreprises formelles de la région.
- ✓ Accompagner et encadrer les entreprises de la région dans la valorisation des ressources humaines.

Bénéficiaires

Toutes les entreprises (MPME) de la région de Kaolack qui respectent les critères 1.1 (RCCM) et 1.2 (NINEA).

(NB : Les entreprises accueillant ou dirigées par des personnes handicapées sont fortement encouragées à manifester leur intérêt)

Nombre de bourses de stage au niveau de la région de Kaolack : minimum N. 80

Critères d'éligibilité	1. Obligatoires 1.1 Registre de Commerce (RCCM) 1.2 NINEA
	2. Facultatifs 2.1 Déclaration à l'Inspection Régionale du Travail (IRT). 2.2 Quitus fiscal (récépissé de déclaration des états financiers). 2.3 Affiliation à la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) et à l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES). 2.4 Activation de la MPME dans les secteurs économiques porteurs de la région (Kaolack), à fort potentiel d'emploi.
	(NB : Les MPME qui répondent à un ou plusieurs critères d'éligibilité facultatifs seront privilégiées)
Mesures incitatives en vue de l'insertion professionnelle des personnes handicapées	3. Inclusion 3.1 Toutes entreprises prêtes à accueillir une personne handicapée formée pourraient bénéficier d'un stagiaire supplémentaire.

	3.2 En cas de besoin, un assistant personnel pour la personne handicapée sera recruté comme stagiaire au sein de la même entreprise et bénéficiera des mêmes conditions contractuelles que les autres stagiaires.
Entreprises non éligibles	Les entreprises non formelles ne disposant pas des critères obligatoires
Contacter l'ARD	Les entreprises intéressées seront en contact avec l'ARD de Kaolack qui se chargera de leur fournir tous les renseignements et support nécessaires relatifs au processus de sélection aux contacts suivants : Tel : 76 184 11 04 E-mail : contact@arddekaolack.sn
Conditions de mise à disposition du stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Une convention de partenariat d'une durée de 09 mois sera signée entre l'ARD et l'entreprise identifiée. - Un contrat de stage d'une durée de 09 mois sera signé entre l'entreprise et le (s) stagiaire (s). - L'ARD, par le biais du projet PATIP-JF, mettra à disposition une allocation de stage mensuelle au stagiaire. - Un engagement de l'entreprise àachever son processus de formalisation avant la fin de la période de stage. <p>(NB : une assistance technique/suivi adaptée sera accordée aux entreprises accueillant une personne handicapée)</p>
Date limite de dépôt des dossiers	Le 06/02/2026 à 18 heures
	Les dossiers sont à envoyer via le lien : https://ee-eu.kobotoolbox.org/x/zWGZ8Wls
Envoi numérique du dossier de candidature	<p>Pour toute demande d'assistance concernant l'envoi numérique de votre candidature, veuillez utiliser les contacts suivants :</p> <p>Tel : 76 184 11 04 E-mail : contact@arddekaolack.sn</p>

